

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS ETABLIS CONFORMEMENT AUX NORMES INTERNATIONALES IFRS

ENNAKL AUTOMOBILES

Siège social : Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis

La Société ENNAKL AUTOMOBILES, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 établis conformément aux Normes Internationales IFRS, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 25 Avril 2023. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mr Mohamed Lassaad BORJI (MTBF) et Mr Salah MEZIOU (Expert Partners).

ENNAKL Automobiles
Etat de la situation financière
(Montants exprimés en dinars)

<u>Actifs</u>	<u>Note</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Immobilisations incorporelles	A1	1 711 166	1 427 646
Immobilisations corporelles	A1	56 615 978	58 281 907
Immeubles de placement	A2	7 058 445	7 071 689
Droits d'utilisation	A1	475 252	423 941
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG	A3	63 049 888	63 095 736
Actifs financiers au coût amorti	A4	1 523 666	2 165 775
Titres de participation dans les filiales	A5	8 249 250	8 249 250
Actif d'impôt différé	P4	1 356 514	2 929 136
Actifs non courants		140 040 159	143 645 080
Stocks	A6	161 705 921	78 705 605
Créances clients	A7	120 289 545	62 973 690
Actifs financiers au coût amorti (CT)	A8	594 852	639 557
Autres actifs courants	A9	17 066 460	6 434 960
Liquidités et équivalents de liquidités	A10	13 822 011	13 575 655
Actifs courants		313 478 789	162 329 467
Total des actifs		453 518 948	305 974 547

ENNAKL Automobiles
Etat de la situation financière
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	31/12/2022	31/12/2021
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves		108 509 930	95 187 120
Résultat de l'exercice		27 330 716	26 982 341
Total des capitaux propres	C1	165 840 646	152 169 461
<u>Passifs</u>			
Emprunts	P1	3 407 526	4 237 808
Obligations locatives	P1	559 211	489 541
Provisions pour indemnité de départ à la retraite	P2	318 478	334 325
Provisions pour risques et charges	P3	7 403 270	7 906 987
Autres passifs non courants		773 865	-
Passifs non courants		12 462 350	12 968 661
Dettes fournisseurs	P5	191 648 864	100 571 950
Autres passifs courants	P6	8 739 428	6 675 738
Provisions pour indemnité de départ à la retraite	P2	18 478	19 277
Passif d'impôt courant	P4	8 484 371	1 367 797
Emprunts et dettes financières	P1	64 200 794	30 855 116
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	P7	2 124 017	1 346 547
Passifs courants		275 215 952	140 836 425
Total passifs		287 678 302	153 805 086
Total des capitaux propres et passifs		453 518 948	305 974 547

ENNAKL Automobiles
Etat de résultat net et des autres éléments du résultat global
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>2022</i>	<i>2021*</i>
Activités poursuivies			
Produits issus des contrats avec les clients	R-1	497 211 059	485 592 207
Coûts des ventes*	R-2	(400 374 207)	(411 622 879)
Marge brute		96 836 852	73 969 328
Autres gains*	R-3	1 333 885	6 188 602
Frais de commercialisation et de distribution	R-4	(19 337 545)	(16 145 833)
Charges administratives*	R-5	(31 389 238)	(25 432 617)
Autres pertes*	R-6	(5 451 496)	(7 386 071)
Résultat opérationnel		41 992 458	31 193 409
Produits financiers	R-7	9 073 376	10 295 011
Charges financières	R-8	(4 818 745)	(2 746 710)
Résultat financier net		4 254 631	7 548 301
Résultat avant impôts		46 247 089	38 741 710
Charge d'impôts sur le résultat	P4	(18 916 373)	(11 759 369)
Résultat après impôts des activités poursuivies		27 330 716	26 982 341
Résultat net de la période		27 330 716	26 982 341
<i>Résultat de base par action</i>		<i>0,911</i>	<i>0,899</i>
<i>Résultat dilué par action</i>		<i>0,911</i>	<i>0,899</i>
Autres éléments du résultat global			
Instrument financiers à la juste valeur par le biais des AERG		5 769 568	3 890 979
Ecart actuariel (AERG)		70 901	296 171
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôts	C-1	5 840 469	4 187 150
Résultat global de la période		33 171 185	31 169 491
<i>Résultat global de base par action</i>		<i>1,106</i>	<i>1,039</i>
<i>Résultat global dilué par action</i>		<i>1,106</i>	<i>1,039</i>

* Colonne comparative retraitée pour les besoins de comparabilité

ENNAKL Automobiles
Etat des flux de trésorerie
(Montants exprimés en dinars)

	2022	2021
<u>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</u>		
Résultat avant impôt	46 247 089	38 741 710
Ajustements pour :		
Dotations aux amortissements	5 702 404	4 528 818
Indemnité de départ à la retraite	35 487	104 894
Dotations nettes aux provisions	4 996 269	956 244
Reprises nettes sur provisions pour risques et charges	(415 406)	(4 927 076)
Charge d'impôts exigibles	(18 916 373)	(11 759 369)
Variation des impôts différés	11 754	148 207
Variation des impôts courants	7 116 574	(2 080 114)
Charge financière des obligations locatives	16 015	13 968
Plus ou moins-value sur les actifs financiers par les AERG	163 019	-
Plus ou moins-value sur instruments de couverture	777 470	(21 426)
Plus-value sur cession d'immobilisations corporelles	43 322	118 640
Résultat des opérations de placement	(34 510)	(7 617)
Variation des autres passifs non courants	773 865	-
Variation du BFR :		
Variation des stocks	(83 572 292)	(9 584 334)
Variation des créances clients	(59 584 166)	13 314 787
Variation des autres actifs courants	(12 927 034)	(1 698 715)
Variation des dettes fournisseurs	91 234 111	(36 907 893)
Variation des autres passifs courants	2 133 360	74 225
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(16 199 042)	(8 985 051)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations	(4 557 648)	(4 357 691)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	118 000	107 000
Encaissements provenant de la cession d'autres actifs financiers	7 232 034	6 050 442
Encaissements provenant des opérations de placement	34 510	7 617
Encaissements/Décassements provenant des prêts au personnel et cautionnements	603 106	(258 571)
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	3 430 002	1 548 797
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
Décassements affectés distributions de dividendes	(19 500 000)	(19 500 000)
Encaissements sur emprunts	16 000 000	-
Décassements sur emprunts	(16 262 089)	(5 815 850)
Encaissements/Décassements crédit de gestion et billets à ordre	32 777 485	16 737 430
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement	13 015 396	(8 578 420)
Variations de la trésorerie	246 356	(16 014 674)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	13 575 655	29 590 329
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	13 822 011	13 575 655

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (En dinars tunisiens)

Désignations	Note	Capital social	Réserves	Autres éléments du résultat global	Résultat de l'exercice	Total
Situation 31/12/2020		30 000 000	99 232 252	(1 669 796)	12 937 514	140 499 970
Affectation du résultat de l'exercice 2020		-	12 937 514	-	(12 937 514)	-
Variation des Autres éléments du résultat Global		-	-	4 187 150	-	4 187 150
Distribution de dividende		-	(19 500 000)	-	-	(19 500 000)
Résultat de la période		-	-	-	26 982 341	26 982 341
Situation 31/12/2021		30 000 000	92 669 766	2 517 354	26 982 341	152 169 461
Affectation du résultat de l'exercice 2021		-	26 982 341	-	(26 982 341)	-
Variation des Autres éléments du résultat Global	C1	-	-	5 840 469	-	5 840 469
Distribution de dividende		-	(19 500 000)	-	-	(19 500 000)
Résultat de la période		-	-	-	27 330 716	27 330 716
Situation 31/12/2022		30 000 000	100 152 107	8 357 823	27 330 716	165 840 646

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. Présentation générale de la société « ENNAKL AUTOMOBILES »

1.1. Présentation de la société « ENNAKL AUTOMOBILES »

La société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars. Elle a été privatisée au courant de l'année 2007. En 2010 elle a été introduite en bourse pour une portion de 40 % de son capital. Elle est cotée sur deux bourses différentes à savoir la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à hauteur de 30 % du capital et la Bourse de Casablanca à hauteur de 10 % du capital.

L'objet principal de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » est la commercialisation du matériel de transport, le service après-vente (y compris les pièces de rechange) par l'intermédiaire de sa filiale CAR Gros, le service après-vente et tout ce qui se rapporte à ce domaine.

La société « ENNAKL AUTOMOBILES » est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : VOLKSWAGEN, VOLKSWAGEN Utilitaires , AUDI,PORSCHE, SEAT, SKODA et CUPRA et Renault Trucks en tant que deuxième importateur non exclusif sur le territoire Tunisien

La société est détenue principalement par les groupes PGI et PGH. Le groupe PGI représente le bloc d'actionnaires majoritaire dans la société.

1.2. Faits marquants de l'exercice :

- Au terme d'un dernier mois exceptionnel avec 925 immatriculations contre 366 à la même période de l'année 2021 les revenus de la société Ennakl Automobiles ont connu une progression de 2% par rapport à l'année 2021 en passant de 485 592 207 Dinars à 497 211 059 Dinars.
- Les investissements réalisés au cours de l'année 2022 se sont élevés à 4 343 120 DT contre 4 364 649 DT au cours de 2021 (Hors droits d'utilisation).
- Lancement de la nouvelle marque Cupra et démarrage des activités de la marque Renault Trucks.
- Mise en place d'un nouveau système d'information intégré « AUTOLINE ».
- Dans la cadre de sa nouvelle stratégie de développement de l'innovation et de la mobilité, ENNAKL Automobiles a signé un contrat de partenariat avec la société internationale Wallbox pour la commercialisation en Tunisie de bornes de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables. Ce partenariat avec le leader européen des bornes de recharges permettra à la société ENNAKL de contribuer à la mise en place d'une infrastructure nationale propice au lancement de ces nouvelles énergies dans le secteur de l'automobile en Tunisie.

2. Présentation des principes et méthodes comptables

Les états financiers de la société sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de l'information financière ainsi que par les normes internationales d'information financière « IFRS » et les interprétations IFRIC « International Financial Reporting Interpretation Committee ».

La société a adopté les mêmes principes comptables appliqués pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2021.

Les états financiers couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

En préparant les états financiers conformément aux normes IFRS, le management a fait recours au jugement professionnel et a effectué des estimations ayant un impact sur l'application des méthodes comptables de la société et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent parfois être différents des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé d'une manière prospective.

Les amendements aux normes et interprétations ainsi que les nouvelles normes publiées et applicables à compter du 1er janvier 2022 qui concernent plus particulièrement les comptes annuels sont les suivants :

Norme ou interprétation	Description résumé	Impacts
Amendement IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 « comptabilisation et évaluation dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence » - phase 2	Publication par l'IASB : 27 août 2020 Homologation par l'UE : Règlement (UE) 2021/25 du 13 janvier 2021. La phase 2 des amendements concerne le traitement comptable des impacts consécutifs à la mise à jour des contrats suite à la réforme des taux interbancaires offerts ainsi que les informations spécifiques à publier sur ces impacts possibles jusqu'en 2023, année de fin de publication du LIBOR USD	La société n'est pas affectée par l'entrée en vigueur de cet amendement.
Amendements à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels relatifs à la comptabilisation des provisions pour contrats déficitaires	Publication par l'IASB : 14 mai 2020 Homologation par l'UE : règlement (UE) 2021/1080 du 28 juin 2021. L'IASB a publié des amendements à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels" qui précisent les coûts qu'une entreprise doit inclure pour déterminer si un contrat est déficitaire. Les amendements modifient la norme IAS 37 pour préciser que les coûts d'exécution d'un contrat ne se limitent pas aux seuls coûts marginaux mais incluent également les autres coûts directement liés au contrat tels que les amortissements ou les frais généraux de production. Les amendements sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022	La société n'est pas affectée par l'entrée en vigueur de cet amendement.
Amendement à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles »	Publication par l'IASB : 14 mai 2020 Homologation par l'UE : règlement (UE) 2021/1080 du 28 juin 2021. L'amendement interdit de déduire du coût de revient des immobilisations corporelles les produits de ventes issues de l'utilisation de l'immobilisation au cours de sa période de préparation. Ces ventes doivent être comptabilisées en produits de l'exercice.	La société n'est pas affectée par l'entrée en vigueur de cet amendement.
Amendement à la norme IFRS 9 « Instruments financiers »	Publication par l'IASB : 14 mai 2020 Homologation par l'UE : règlement (UE) 2021/1080 du 28 juin 2021. L'amendement précise que seuls les honoraires versés au prêteur ou à l'emprunteur doivent être pris en compte lors de la réalisation du test des 10% du paragraphe B3.3.6 relatif à la décomptabilisation d'une dette financière.	La société n'est pas affectée par l'entrée en vigueur de cet amendement.

Interprétation IFRIC relative à la comptabilisation des développements connexes d'adaptation ou de personnalisation des programmes mis à disposition dans le cadre d'un contrat de service logiciel (SaaS).	Publication par l'IASB : avril 2021 Les développements connexes d'adaptation ou de personnalisation des programmes mis à disposition dans le cadre d'un contrat de service logiciel (SaaS) sont des charges de l'exercice si l'entreprise ne contrôle pas leur code, en en détenant, par exemple, la propriété intellectuelle. La charge relative à ces développements connexes sera étalée sur la durée du contrat de prestation si elle ne peut être distinguée du service logiciel lui-même.	La société n'est pas affectée par l'entrée en vigueur de cette interprétation.
---	---	--

2.1. Bases de mesure

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers et des dérivés évalués à la juste valeur comme exposé ci-dessous.

2.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les immobilisations avec une valeur d'acquisition inférieure à 500 Dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les durées de vie appliquées par la société sont les suivantes :

- Logiciels	33, 1/3%
- Constructions	3,75%
- Showroom	5 %
- Matériels et outillages	10%
- Matériels de transport de fonction	12,5%
- Matériels de transport de service	20%
- Matériel informatique	33, 1/3%
- Equipements de bureaux	10% et 15%
- Agencements et aménagements	10%

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

La méthode d'amortissement la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

2.3. Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût. Les coûts de transaction sont inclus dans l'évaluation initiale.

Après la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués selon le modèle du coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

Les constructions classées en immeubles de placement sont amorties selon le mode linéaire au taux de 3,75%.

2.4. Instruments financiers

La société classe ses actifs financiers dans l'une des catégories suivantes :

- Les actifs financiers au coût amorti.
- Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global « JVAERG ».
- Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net « JVRN ».

La classification des actifs financiers dépend du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

2.4.1 Règles de classification et mesure des actifs financiers

(a) Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers au coût amorti lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- a) la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- b) les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (« SPPI »).

Cette catégorie contiendra également d'autres instruments de dette, lesquels sont classés à titre de prêts et créances aux termes de l'IAS 39, s'ils remplissent les critères des flux de trésorerie contractuels correspondant à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et du modèle économique.

Un instrument d'emprunt à taux d'intérêt variable peut répondre aux critères d'un actif financier au coût amorti.

Un risque significatif de non-paiement ou de crédit n'empêche pas le classement d'un actif financier comme évalué au coût amorti tant que ses paiements contractuels sont déterminés ou déterminables.

Les instruments de capitaux propres ne peuvent être classés dans cette catégorie soit parce qu'ils ont une durée de vie indéfinie et ne comportent donc pas d'échéance, soit parce que les montants que leur détenteur peut recevoir peuvent varier d'une manière qui les rend non déterminés ou déterminables d'avance.

Le business modèle de détention afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels n'exclut pas les cessions qui ont le caractère non significatifs ou non récurrents par exemple pour répondre à des besoins de trésorerie imprévus suite à une augmentation du risque de crédit de la contrepartie.

Cette catégorie comprend principalement les créances clients et comptes rattachés, les débiteurs divers, les liquidités et équivalents de liquidités, les prêts au personnel, les prêts

obligataires (que la société compte détenir jusqu'à leur échéance) et les dépôts et cautionnements.

Les actifs financiers au coût amorti sont évalués initialement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. Ils sont subséquemment évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Par ailleurs, les actifs financiers au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation selon le nouveau modèle des pertes de crédit attendus introduit par la norme IFRS 9. La société a opté pour la simplification prévue par la norme IFRS 9 pour les créances clients en optant pour une estimation des pertes de valeur sur la durée de vie totale de l'actif financier en question.

Lorsque la société détermine si le risque de crédit a augmenté de façon significative depuis sa comptabilisation initiale, elle tient compte des informations raisonnables et justifiables qui peuvent être obtenues sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs. Il s'agit notamment des informations quantitatives et qualitatives et d'analyses basées sur l'expérience historiques et une évaluation avisée du crédit ainsi que des informations prospectives.

La société considère que le risque de crédit a augmenté de façon significative si les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

La société considère qu'un actif financier est défaillant lorsque :

- Il est peu probable que le client paye la totalité de ses montants dus à la société dans les délais convenus ; ou
- L'actif financier est échu depuis plus de 90 jours.

Par ailleurs, pour l'estimation de la probabilité de défaut la société a eu recours à des notations de la contrepartie lorsque cette notation est disponible.

Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établies par pondération probabiliste, des pertes de crédit. Les corrections de valeur pour perte de crédit sont déduites de la valeur comptable de l'actif financier (sous forme de provision pour dépréciation).

(b) les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lorsque les deux conditions suivantes sont réunies:

- a) La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- b) Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Par ailleurs, pour les instruments de capitaux propres, autre que ceux détenus à des fins de trading, l'entité a une option irrévocable de les classer dans cette catégorie d'actifs financiers à la JVAERG.

Les actifs financiers à la JVAERG sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition majorée des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. C'est ainsi que les prêts accordés au personnel à un taux inférieur au taux de marché sont ramenés à leur juste valeur par référence au taux d'intérêt de marché applicable pour des prêts similaires.

A la clôture de l'exercice, les actifs financiers à la JVAERG sont évalués à leur juste valeur et la variation de la juste valeur est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global.

Les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG sont soumis à un test d'impairment selon la méthode des pertes de crédit attendues (telle qu'exposée ci-dessus) et toute dépréciation éventuelle est reclassée des autres éléments du résultat global vers le résultat de l'exercice (en tant que perte de valeur).

Par ailleurs, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global doivent être reclassés en résultat net lors de la cession ou la sortie des actifs financiers.

Pour les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global ne seront plus reclassés en résultat (même en cas d'impairment ou de cession). Ils peuvent toutefois être reclassés parmi les autres réserves (au sein des capitaux propres).

(c) les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments de capitaux propres et les instruments de dettes n'ayant pas pu être classés dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti ou les actifs financiers à la JVAERG (parce qu'ils ne satisfont pas les critères de classement ci-dessus) sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat.

Cependant, l'entité peut choisir de manière irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations futures de la juste valeur de placements particuliers dans des instruments de capitaux propres (autre que ceux détenus à des fins de trading) qui seraient autrement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. La société a ainsi opté pour la classification des placements dans des instruments des capitaux propres autre que ceux détenus à des fins de trading) dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG.

L'entité peut, lors de la comptabilisation initiale, désigner de manière irrévocable un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable ») qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes. La société n'a pas opté pour une telle désignation.

Les instruments dérivés sont aussi classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat à moins qu'elles ne fassent pas partie d'une relation de couverture qui satisfait les conditions de la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers à la juste valeur par le résultat net comprennent pour la société les placements liquides (notamment les titres SICAV) ainsi que les instruments dérivé (contrat de change à terme) étant donné que la société n'a pas opté pour la comptabilité de couverture.

Pour les titres de participation dans les filiales, la société a opté pour la méthode du coût conformément à la norme IAS 27, Etats financiers individuels.

2.4.2 Règles de classification et mesure des passifs financiers

Les passifs financiers de la société sont classés parmi la catégorie des passifs financiers au coût amorti à l'exception des instruments dérivés de couverture passifs classés parmi la catégorie des passifs financiers à la juste valeur par le résultat net.

2.4.3 Reclassement des actifs financiers

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale que si la société change de modèle économique de gestion des actifs financiers. Le cas échéant, l'ensemble des actifs financiers concerné est reclassé le premier jour de la première période de reporting suivant le changement du modèle économique.

2.4.4 Décomptabilisation des actifs financiers

La société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif financier expirent ou lorsqu'elle transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou lorsqu'elle ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier.

La société conclut des transactions dans lesquelles elle transfère des actifs financiers comptabilisés (créances clients) dans son état de situation financière mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier et de ce fait les actifs financiers en question ne sont pas décomptabilisés.

2.4.5 Décomptabilisation des passifs financiers

La société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Un passif financier est également décomptabilisé lorsque ses conditions financières sont modifiées et que les flux de trésorerie du nouveau passif financier sont substantiellement différents du passif financier original, auquel cas un nouveau passif financier est comptabilisé à sa juste valeur selon les conditions modifiées.

2.4.6 Compensation entre les actifs et les passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et présentés pour leur solde net dans l'état de situation nette si et seulement si la société dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention soit de les régler pour un montant net soit de réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

2.4.7 Comptabilisation des produits financiers et charges financières

Les produits financiers et charges financières provenant des intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat net dès que la société acquiert le droit de percevoir les dividendes (qui correspond à la date de l'assemblée générale ayant approuvé la distribution des dividendes).

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties et entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue de l'instrument financier de manière à obtenir :

- La valeur comptable de l'actif financier ; ou
- Le coût amorti du passif financier

Lors du calcul du produit financier et charge d'intérêt, le taux d'intérêt effectif est appliqué à la valeur comptable brute de l'actif s'il n'est pas déprécié ou au coût amorti du passif.

2.5. Contrats de location

Les contrats de location de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » portent essentiellement sur des biens immobiliers. La société applique les dispositions de la norme IFRS 16.

Les durées de location retenues comprennent les durées fermes des contrats et les périodes de renouvellement prévues. Les taux d'actualisation utilisés correspondent au taux marginal d'endettement de la société.

Les actifs détenus en vertu du contrat de location sont amortis sur leur durée d'utilisation.

2.6 Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent.

Les stocks VN sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par VIN (numéro de châssis) majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

A la date de clôture des provisions pour dépréciation sont constituées au taux de 20% à partir de la 3ème année par année d'ancienneté, sur la base du prix de revient du stock pour les stocks de véhicules neufs.

Les stocks de véhicules d'occasion sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par numéro de châssis majorés d'autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de pièces de rechange sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode du dernier coût d'achat.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

2.7. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour dépréciation.

2.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les actifs financiers (placements) à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

2.9. Avantages du personnel

a) Avantages à long terme

Les avantages à long terme du personnel sont constitués des indemnités de départ à la retraite.

L'entité utilise la méthode actuarielle « Projected unit credit » préconisée par la norme IAS 19 révisée pour estimer de façon fiable le coût qu'assumera au final l'entité pour les prestations accumulées par les membres de son personnel en contrepartie des services rendus pendant la période considérée et les périodes antérieures.

Selon cette méthode, le montant des engagements appelé « Defined Benefit Obligation » (« DBO »), est déterminé en calculant premièrement le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date. La projection prend en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite. Pour les actifs participant au régime, le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date de départ à la retraite est appliqué pour déterminer les engagements à la date d'évaluation.

Le but de cette méthode actuarielle est de reconnaître dans les calculs des engagements relatifs aux services passés une partie des augmentations futures de salaire. La différence entre les

engagements (DBO) et le montant des actifs de couverture correspond au niveau des provisions du régime (surplus ou déficit) à la date d'évaluation.

Le coût des services rendus de l'exercice appelé « Service Cost » correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire qu'aura effectuée le participant à la fin de cet exercice.

Le coût de l'actualisation appelé « Interest Cost » correspond à l'accroissement des engagements du fait de la réduction d'une année de la durée d'actualisation de la prestation pour chacun des participants.

Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par l'entité des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Elles comprennent :

- des hypothèses démographiques relatives aux caractéristiques futures des membres du personnel en activité et des anciens membres du personnel, notamment à la mortalité et au taux de rotation;
- des hypothèses financières qui portent notamment sur des éléments tels que le taux d'actualisation et celles relatives aux salaires futurs.

L'impact des changements des hypothèses actuarielles sur le montant de la provision est constaté dans les autres éléments du résultat global sous la rubrique « Ecart actuariel »

La société contribue aussi au régime de sécurité sociale obligatoire qui est considéré comme un régime à cotisation défini. Les cotisations payées au cours de l'exercice sont comptabilisées en charges.

b) Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont constitués par :

- Les salaires et les cotisations de sécurité sociale ;
- Les congés annuels payés et les congés de maladie payés ;
- L'intéressement et les primes ;
- Les avantages en nature pour les membres du personnel en activité.

Ils sont comptabilisés parmi les charges de l'exercice lorsqu'ils sont encourus.

La société comptabilise à la clôture de l'exercice une provision pour les congés payés correspondant aux droits à absences rémunérées reportables, lorsque les membres du personnel rendent les services qui leur donnent droit à de nouvelles absences rémunérées futures.

2.10. Fournisseurs et comptes rattachés

Etant des passifs financiers qui ne sont pas à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, les fournisseurs et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt.

2.11 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

2.12 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

2.13. L'impôt courant et différé

La charge d'impôt pour la période comprend les impôts exigibles et différés.

a) Impôt exigible

La société est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%. L'impôt exigible est comptabilisé en tant que passif dans la mesure où il n'est pas payé. Si le montant déjà payé au titre de la période et des périodes précédentes excède le montant dû pour ces périodes, l'excédent comptabilisé en tant qu'actif.

Les actifs et passifs d'impôt exigible sont évalués en utilisant les taux d'impôt (et les lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'impôt exigible est comptabilisé en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ou par un regroupement d'entreprises

b) Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- a. La comptabilisation initiale du goodwill ; ou
- b. La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :
 - i) N'est pas un regroupement d'entreprises, et
 - ii) Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- a. N'est pas un regroupement d'entreprises ; et
- b. Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la société ré-estime les actifs d'impôt différé non comptabilisés. La société comptabilisé un actif d'impôt différé qui ne

l'avait pas été jusque-là dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les taux d'impôt appliqués sont revus à chaque date de clôture.

Le changement des actifs et passifs d'impôts différés sont traités en tant que changements d'estimations comptables.

L'impôt différé est comptabilisé en produits ou en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- a. Par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ; ou
- b. Par un regroupement d'entreprises (autre que l'acquisition, par une entité d'investissement, au sens d'IFRS 10 États financiers consolidés, d'une filiale qui doit être évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net).

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si et seulement si :

- a. La société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- b. Les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même administration fiscale :
 - i. Sur la même entité imposable, ou
 - ii. Sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque période future au cours de laquelle on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différé soient réglés ou recouverts.

2.14. Comptabilisation des revenus

La société a adopté la norme IFRS 15 pour la reconnaissance des revenus.

En vertu de la norme IFRS 15, les revenus sont constatés selon le modèle général de reconnaissance des revenus basés sur les cinq étapes suivantes :

- Identification des contrats avec les clients (formes implicites ou explicites)
- Identification des obligations de prestation
- Evaluation du prix de transaction
- Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation
- Constatation du revenu afférent à chaque obligation de prestation lorsque cette dernière a été honorée

Les revenus provenant de la vente des véhicules sont comptabilisés à la survenance du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété qui coïncide généralement avec la facturation.

Les revenus provenant des prestations de services sont constatés au fur et à mesure que le service est rendu aux clients selon le pourcentage d'avancement estimé.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

2.15. Transactions en monnaies étrangères

Les états financiers sont présentés en dinars tunisiens qui constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des états financiers

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en dinars tunisiens selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

2.16. Juste valeur

Certaines méthodes comptables de la société de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. La mesure à la juste valeur concerne principalement les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global et des instruments dérivés de couverture classés dans la catégorie de la juste valeur en contrepartie du résultat net.

La société a mis en place un dispositif pour contrôler les évaluations de juste valeur. La société fait appel aux spécialistes pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la société s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix) ...
- Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif correspondent à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

Le tableau suivant récapitule les actifs et passifs financiers évalués en juste valeur avec un classement du niveau d'évaluation de la juste valeur :

31/12/2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank et ATL)	63 049 888	-	-
Titres non cotés (fonds gérés SICAR)	-	-	-
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	2 124 017

31/12/2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank et ATL)	55 700 683	-	-
Titres non cotés (fonds gérés SICAR)	-	-	7 395 053
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	1 346 547

Les données du niveau 3 sont relatives à :

- L'évaluation de certains titres (fonds gérés SICAR) pour lesquels il n'y a pas de données de marchés disponibles. La méthode utilisée consiste en la méthode de la valeur mathématique des titres qui constitue la seule information disponible qui pourrait refléter la juste valeur de ces titres ; et
- L'évaluation de la juste valeur des contrats à terme de change. En l'absence des données observables sur le marché, la société utilise une technique d'évaluation en utilisant des hypothèses financières relatives à l'évolution des cours de change à terme. L'impact de l'actualisation est jugé non significatif du fait que ces contrats sont à court terme.

2.17. Estimations significatives

Les principales estimations significatives ayant un impact sur les états financiers sont les suivantes :

a) Juste valeur des instruments financiers

- La société dispose d'un portefeuille de placements en instruments de capitaux propres pour lesquels elle a opté pour les comptabiliser à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global. Ce portefeuille est constitué par des titres cotés sur la bourse des valeurs mobilières de Tunis et des fonds gérés SICAR (portefeuille de titres de participation géré par une SICAR). Pour l'évaluation de la juste valeur de ce portefeuille la société a utilisé principalement des données de marché à savoir :
 - Les cours boursiers pour les sociétés cotées ou des prix observés dans des transactions récentes ayant porté sur des titres similaires ;
 - Des techniques d'évaluation pour les autres titres en l'absence de valeur de marché. Faute d'information disponible, la société a eu parfois recours à la valeur mathématique comme une approximation de la juste valeur.

Ainsi, la juste valeur de ces titres est déterminée par référence au marché (niveau 1) ou selon des techniques d'évaluation basées sur des hypothèses de marché (niveau 2).

- Afin de se couvrir contre le risque de change, la société conclut des contrats à terme d'achat de devise. La société n'a pas opté pour la comptabilité de couverture et en conséquence les dérivés sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. Pour l'estimation de la juste valeur des dérivés, la société a utilisé des hypothèses financières notamment relatives à l'estimation des courts à terme à chaque date de clôture et un taux d'actualisation (voir note 2.15).

i. Politique d'amortissement

Les durées de vie économiques utilisées pour les immobilisations corporelles et les immeubles de placement font appel au jugement de la part du management. L'estimation de ces durées de vie économique est faite en fonction de l'estimation de consommation des avantages économiques futurs représentatifs d'un actif. Pour l'estimation de cette durée de vie l'entité tient compte des facteurs suivants

- (a) la nature de l'actif et l'usage attendu de l'actif.
- (b) l'usure physique attendue, qui dépend de facteurs opérationnels comme les cadences auxquelles l'actif est utilisé ou le programme de maintenance, ou les soins et la maintenance apportés à l'actif en dehors de sa période d'utilisation ;
- (c) l'obsolescence technique ou commerciale ;
- (d) les limites juridiques ou similaires sur l'usage de l'actif, telles que les dates d'expiration des contrats de location.

Les durées d'amortissement sont revues à chaque date de clôture en fonction de l'expérience de l'entité et en cas de changement, il est comptabilisé comme un changement d'estimation conformément à la norme IAS 8.

2.18. Information sectorielle

La société est considérée comme mono activité et intervient sur une seule zone géographique. La direction suit notamment les ventes des voitures par marque.

3. Note sur la gestion des risques

3.1. Facteurs de risques financiers

Les activités de ENNAKL Automobiles l'exposent à divers risques financiers : risque de marché (y compris risque de change, risque de prix et risque de taux d'intérêt), risque de crédit et risque de liquidité. La direction vise à minimiser les effets potentiellement négatifs de ces risques sur la performance financière de l'entité par le processus de suivi effectué par la Direction Financière et la Direction Générale de la société.

Voici les principales mesures prises par la direction pour mesurer l'exposition et gérer le risque financier

Risque	Exposition résultant de :	Mesure	Management
Risque de marché (taux de change)	Les achats étrangers	Analyse de sensibilité	Instruments de couverture (Ex : Achat de devise à terme)
Risque de marché - Taux d'intérêt	Les emprunts à taux d'intérêt variables	Analyse de sensibilité	Risque non significatif
Risque de crédit	Trésorerie, équivalents de trésorerie, clients et autres débiteurs	Analyse par âge	Diversification des banques et étude de la qualité de la contrepartie
Risque de liquidité	Emprunts et autres passifs	Prévisions des flux de trésorerie	Gestion du fonds de roulement

Les instruments financiers de l'entité se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
Créances clients	120 289 545	62 973 690
Autres actifs courants ¹	8 640 321	3 934 821
Liquidités et équivalents de liquidités	13 822 011	13 575 655
Prêts au personnel	1 776 301	2 176 764
Dépôts et cautionnements	449 722	830 922
Avances au personnel	112 980	224 499
Total des actifs financiers au coût amorti	145 090 880	83 716 351
Actifs financiers à la JV par les AERG	63 049 888	63 095 736
Total des actifs financiers	208 140 768	146 812 087

¹ Les avances fournisseurs et les charges constatées d'avance sont exclus.

Désignation	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
Emprunts	67 608 320	35 092 924
Créditeurs et autres créditeurs divers ²	200 328 292	107 187 688
Total des passifs financiers au coût amorti	267 936 612	142 280 612
Passifs financiers à la JV par le résultat net	2 124 017	1 346 547
Total des passifs financiers	270 060 629	143 627 159

² Les produits constatés d'avance sont exclus.

3.1.1. Risques de marché

a. Risque de change

Le risque de change découle des taux de change qui influent sur les paiements et les rentrées de fonds en devises étrangères, ainsi que sur l'évaluation des actifs et des passifs en devises étrangères. Compte tenu de la nature des activités de l'entité, cette dernière effectue des transactions significatives libellées en devises étrangères notamment les achats de voitures effectuées en devise (principalement en Euro et USD). En conséquence, l'entité est exposée au risque de change.

Pour faire face à ce risque, l'entité a opté pour la conclusion des contrats d'achat à terme de devise (Achats Forward).

Par un test de sensibilité, nous avons estimé les risques de change que l'entité risque d'encourir si elle n'opte pas pour la couverture de ses achats en monnaies étrangères.

L'impact d'une variation du cours de change EUR/TND sur le coût des ventes se présente ainsi :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation	En %
Cours spot EUR/TND	3,310	3,282	0,0282	0,859%

Désignation	Hypothèse	Variation des achats étrangers
EUR/TND	-0,859% par rapport au 31/12/2022	(10 442 151)
EUR/TND	+0,859% par rapport au 31/12/2022	10 442 151

b. Risque de prix

L'exposition au risque des prix est limitée du fait que la société conclut des contrats de change à terme afin de limiter l'effet de change sur le coût d'achat. Par ailleurs, les prix de vente sur le marché sont fixés automatiquement en fonction du coût d'achat des voitures ce qui garantit une certaine marge de la société et limite donc l'exposition de la société au risque des prix.

c. Risque du taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt de l'entité provient principalement de deux emprunts à long terme.

Ces deux emprunts ont été négociés à des taux variables. Ces emprunts exposent l'entité aux risques de flux de trésorerie. Au 31 décembre 2022, si le taux d'intérêt augmentait/baissait de 0,5%, toutes les autres variables restant constantes, le résultat net de la période aurait été inférieur/supérieur de 50 927 DT.

3.1.2. Risque de crédit

Le risque de crédit découle des liquidités et équivalent de liquidité ainsi que des créances clients de l'entité. Le suivi de la gestion des risques pour l'ensemble de l'entité est assuré par la direction générale et la direction financière de l'entité.

L'entité traite avec des banques ayant une notation de crédit et une solvabilité élevée et qui sont soumises au contrôle de la Banque centrale de Tunisie.

Pour les clients, l'entité analyse les risques de crédit de chaque nouveau client potentiel avant d'être approuvé en tant que client, conformément aux politiques établies par l'entité.

La direction financière assure le suivi du respect des conditions de crédit et examine les cas de défaut et le suivi de vieillissement de la créance afin de prendre les décisions nécessaires ou pour transférer le dossier du client défaillant au service juridique pour prendre les actions nécessaires.

L'exposition maximale au risque de crédit est égale au montant des créances ainsi que les avoirs auprès des banques.

➤ Créances clients

Le détail des créances clients brutes se présentent ainsi :

31 décembre 2022	Non échu et non provisionné	Echu et non provisionné	Provisionné	Total
Clients et comptes rattachés	120 289 545	-	4 931 380	125 220 925
Total	120 289 545	-	4 931 380	125 220 925

➤ Avoirs en banques et dépôts bancaires

Echelle	Note	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Baa1	Qualité moyenne inférieure	284 133	-
Ba1	Spéculatif	-	2 327 670
Ba2	Spéculatif	-	2 765 170
B2	Très spéculatif	-	8 041 270
B3	Très spéculatif	202 755	19 094
Caa1	Risque élevé	4 148 516	-
Caa2	Ultra spéculatif	6 204 408	-
Non notées	-	1 359 424	(190 265)
Total		12 199 236	12 962 939

¹ Selon les dernières données disponibles.

3.1.3. Risque de liquidité

L'objectif de la gestion du risque de liquidité est de s'assurer que l'entité dispose de financement suffisant pour faire face à ses obligations actuelles et futures.

La direction fait des projections de flux de trésorerie sur une base mensuelle, et prend les mesures nécessaires pour négocier avec les fournisseurs, suivre le processus de recouvrement et gérer les stocks afin d'assurer le maintien d'une trésorerie suffisante pour régler les dettes de l'entité.

La direction surveille les prévisions des besoins en liquidités de l'entité afin de s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins opérationnels tout en conservant à tout moment une marge de manœuvre suffisante. Ces prévisions tiennent compte des plans de financement de l'entité, du respect des covenants, du respect des objectifs de ratios de situation financière.

Le tableau ci-dessous résume les échéances des passifs financiers non actualisés de l'entité à la fin de la période :

31/12/2022	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts ¹	6 370 656	897 370	3 988 313	-
Billets à ordre	8 088 318	-	-	-
Effets escomptés et non échus	49 233 735	-	-	-
Total	63 692 709	897 370	3 988 313	-

¹ Echéances y compris les intérêts

3.2. Gestion du capital

Les objectifs de l'entité en matière de gestion du capital sont de préserver sa capacité à poursuivre ses activités afin d'offrir un retour sur investissement aux actionnaires et de maintenir une structure financière optimale pour réduire le coût du capital.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, l'entité peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser le capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs pour réduire la dette.

L'entité surveille les fonds propres sur la base du ratio d'endettement. Ce ratio est calculé en divisant la dette nette sur le capital. La dette nette représente tous les emprunts et découverts et les effets à payer à long terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le capital est la somme des capitaux propres, majorés des dettes nettes.

Les ratios d'endettement aux 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022 sont les suivants :

Gestion du risque de capital	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Emprunts	67 608 320	35 092 924
Créditeurs et autres créditeurs divers ²	200 328 292	107 187 688
Liquidités et équivalents de liquidités	(13 822 011)	(13 575 655)
Dettes nettes	254 114 601	128 704 957
Total capitaux propres	165 840 646	152 169 461
Total capital	419 955 247	280 874 418
Gearing ratio	61%	46%

² Les produits constatés d'avance sont exclus.

3. Notes explicatives des principales rubriques des états financiers

A – ACTIFS :

A1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Le tableau des variations des immobilisations incorporelles et corporelles se détaille comme suit :

(En dinar tunisien)	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Agencements et installations	Droit d'utilisation	En cours corporelles	En cours incorporelles	Total
VALEURS BRUTES												
01/01/2021	2 617 169	9 648 736	45 003 997	1 920 631	3 809 857	2 167 100	7 814 639	17 863 897	471 045	825 212	690 830	92 833 113
Acquisitions	43 878	-	442	395 735	613 616	54 553	428 828	1 270 008	-	913 910	643 679	4 364 649
Cessions	-	-	-	-	(270 248)	(2 122)	-	-	-	-	-	(272 370)
Reclassifications	47 252	-	774 299	(202)	-	(6 827)	202	314 550	-	(1 129 274)	-	-
Mise en rebut	-	-	-	(368 799)	-	(644 660)	(6 122)	(8 281)	-	-	-	(1 027 862)
31/12/2021	2 708 299	9 648 736	45 778 738	1 947 365	4 153 225	1 568 044	8 237 547	19 440 174	471 045	609 848	1 334 509	95 897 530
01/01/2022	2 708 299	9 648 736	45 778 738	1 947 365	4 153 225	1 568 044	8 237 547	19 440 174	471 045	609 848	1 334 509	95 897 530
Acquisitions	108 515	-	331	300 597	981 235	162 214	248 148	719 444	119 782	1 264 732	557 904	4 462 902
Cessions	-	-	-	-	(239 041)	-	-	-	-	-	-	(239 041)
Reclassifications	1 892 413	-	-	(1 582)	-	1 582	-	1 131 938	-	(1 131 938)	(1 892 413)	-
Mise en rebut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
31/12/2022	4 709 227	9 648 736	45 779 069	2 246 380	4 895 419	1 731 840	8 485 695	21 291 556	590 827	742 642	-	100 121 391

(En dinar tunisien)	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Agencements et installations	Droit d'utilisation	En cours	En cours	Total
AMORTISSEMENTS CUMULES												
01/01/2021	(2 568 459)	-	(10 622 815)	(1 598 179)	(1 612 582)	(1 436 783)	(4 963 681)	(9 534 204)	(23 552)	-	-	(32 360 255)
Dotation de l'exercice	(46 703)	-	(1 597 445)	(162 449)	(358 214)	(172 174)	(613 750)	(1 539 987)	(23 552)	-	-	(4 514 274)
Provision pour dépréciation	-	-	-	-	-	42 440	-	-	-	-	-	42 440
Cessions	-	-	-	-	138 595	1 308	-	-	-	-	-	139 903
Mise en rebut	-	-	-	366 347	-	549 815	3 707	8 281	-	-	-	928 150
Autres mouvements	-	-	-	173	-	8 548	54	(8 775)	-	-	-	-
31/12/2021	(2 615 162)	-	(12 220 260)	(1 394 108)	(1 832 201)	(1 006 846)	(5 573 670)	(11 074 685)	(47 104)	-	-	(35 764 036)
01/01/2022	(2 615 162)	-	(12 220 260)	(1 394 108)	(1 832 201)	(1 006 846)	(5 573 670)	(11 074 685)	(47 104)	-	-	(35 764 036)
Dotation de l'exercice	(382 900)	-	(1 777 218)	(252 018)	(545 902)	(120 884)	(635 354)	(1 914 248)	(68 471)	-	-	(5 696 995)
Provision pour dépréciation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	142 036	-	-	-	-	-	-	142 036
31/12/2022	(2 998 062)	-	(13 997 478)	(1 646 126)	(2 236 067)	(1 127 730)	(6 209 024)	(12 988 933)	(115 575)	-	-	(41 318 995)
VALEURS NETTES COMPTABLES												
31/12/2021	93 137	9 648 736	33 558 478	553 257	2 321 024	561 198	2 663 877	8 365 489	423 941	609 848	1 334 509	60 133 494
31/12/2022	1 711 165	9 648 736	31 781 591	600 254	2 659 352	604 110	2 276 671	8 302 623	475 252	742 642	-	58 802 396

A2. Immeubles de placement

Les immeubles de placement s'élèvent au 31 décembre 2022 à 7 058 445 DT contre 7 071 689 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021
Terrain	6 839 301	6 839 301
Immeuble bâti	353 185	353 185
Amortissement	(134 041)	(120 797)
Immeubles de placement nets	7 058 445	7 071 689

Les revenus des immeubles de placement se détaillent comme suit

Désignations	2022	2021
Revenus de l'immeuble bâti	72 000	72 000
Total	72 000	72 000

A3. Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent au 31 décembre 2022 à 63 049 888 DT contre 63 095 736DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021
Amen Bank	55 049 125	50 846 887
Fonds gérés SICAR	-	7 395 053
ATL	8 000 763	4 853 796
Total	63 049 888	63 095 736

A4. Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti s'élèvent au 31 décembre 2022 à 1 523 666 DT contre 2 165 775 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021
Prêts au personnel (LT)	1 294 429	1 712 185
Dépôt et cautionnements	449 722	830 922
Sous-total	1 744 151	2 543 107
Provisions sur les cautionnements	(220 485)	(377 332)
Total	1 523 666	2 165 775

A.5. Titres de participation dans les filiales

Les titres de participation dans les filiales s'élèvent au 31 décembre 2022 ainsi qu'au 31 décembre 2021 à 8 249 250 DT et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021
STLV	6 249 250	6 249 250
AF CAR	3 859 414	3 859 414
CAR GROS	1 999 900	1 999 900
HEVI	100	100
Sous-total	12 108 664	12 108 664
Provisions sur les participations ¹	(3 859 414)	(3 859 414)
Total	8 249 250	8 249 250

¹ Il s'agit de la dépréciation de la participation AF CAR.

A.6. Stocks

Les stocks s'élèvent au 31 décembre 2022 à 161 705 921 DT contre 78 705 605 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021
Volkswagen	9 450 431	31 010 204
Audi	30 570 319	744 277
Porsche	-	1 784 175
Renault trucks	14 598 654	-
SEAT	22 865 545	4 957 165
SKODA	14 027 870	5 674 364
Stock véhicules neufs encours de dédouanement	49 214 671	33 250 286
Volkswagen Utilitaires	12 485 451	929 376
Stock PR	5 976 545	-
Stock VO	3 191 008	447 060
MAN	214 281	214 281
Stock de carburants et lubrifiants	12 155	23 450
Sous-total	162 606 930	79 034 638
Provision pour dépréciation stocks	(901 009)	(329 033)
Total	161 705 921	78 705 605

Les mouvements de la provision pour dépréciation des stocks se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021
Début de période	329 033	350 714
Provisions s au cours de la période	571 976	65 277
Reprises sur provisions	-	(86 958)
Fin de période	901 009	329 033

A.7. Créances clients

Les créances clients s'élèvent au 31 décembre 2022 à 120 289 545 DT contre 62 973 690 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021
Clients leasing	14 211 605	4 327 944
Effets à recevoir	44 175 127	27 115 801
Clients comptes courants	13 639 107	5 598 966
Chèques à l'encaissement	2 180 131	1 675 366
Clients travaux en cours	622 168	810 497
Clients douteux	979 831	1 310 539
Effets et chèques impayés	130 761	204 618
Effets escomptés non échus	49 282 195	24 593 028
Sous-total	125 220 925	65 636 759
Provisions sur les clients	(4 931 380)	(2 663 069)
Total	120 289 545	62 973 690

Les mouvements de la provision sur les clients se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021
Début de période	2 663 069	2 285 665
Provisions constituées au cours de la période	2 268 311	377 404
Reprises sur provisions	-	-
Fin de période	4 931 380	2 663 069

A8. Actifs financiers au coût amorti à court terme

Les actifs financiers au coût amorti à court terme s'élèvent au 31 décembre 2022 à 594 852 DT contre 639 557 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021
Avances au personnel	112 980	224 499
Prêts au personnel (CT)	481 872	464 579

Sous-total	594 852	689 078
Provisions sur les prêts au personnel	-	(49 521)
Total	594 852	639 557

A9. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent au 31 décembre 2022 à 17 066 460 DT contre 6 434 960 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021
Fournisseurs, avances et acomptes	6 433 409	1 845 107
Produits à recevoir	1 793 061	2 568 246
Etats impôts et taxes	6 855 424	1 999 545
Débiteurs divers	3 663 969	541 254
Charges constatées d'avance	1 992 730	655 032
Débours sur cartes grises	-	32 082
Sous-total	20 738 593	7 641 266
Provisions sur les autres actifs courants	(3 672 133)	(1 206 306)
Total	17 066 460	6 434 960

Les mouvements de la provision se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021
Début de période	1 206 306	962 359
Provisions constituées au cours de la période	2 465 827	243 947
Reprises sur provisions	-	-
Fin de période	3 672 133	1 206 306

A.10. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2022 à 13 822 011 DT contre 13 575 655 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021
Banques créditrices	12 199 236	12 962 939
Effets à l'encaissement	295 837	475 630
Caisses	20 699	26 580
Régie d'avance et accreditifs	1 306 239	110 506
Total	13 822 011	13 575 655

C – CAPITAUX PROPRES

C.1 Variation des autres éléments du résultat global (AERG)

En DT	2022
Solde au 31 décembre 2021	2 517 354
Gain actuariel	52 133
Impôt différé sur gain actuariel*	18 768
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	7 349 205
Impôt différé sur réévaluation des instruments financiers*	(1 579 637)
Solde au 31 décembre 2022	8 357 823

*y compris l'impact des changements des taux d'impôts sur les autres éléments du résultat global constatés au cours des périodes précédentes.

B – PASSIFS :

P.1 Emprunts et obligations locatives

Les emprunts et les obligations locatives s'élèvent au 31 décembre 2022 à 68 167 531 DT contre 35 582 465 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

	31/12/2021	Remboursements	Reclassements	Nouveaux	31/12/2022
Emprunt Attijari Bank					
Non-courant	-	-	-	-	-
Courant	5 506 619	(5 506 619)	-	-	-
Emprunt Amen Bank					
Non-courant	4 237 808	-	(830 281)	-	3 407 526
Courant	755 469	(755 469)	830 281	-	830 281
Crédit à Court Terme Amen Bank					
Courant	-	(10 000 000)	-	16 000 000	6 000 000
Obligations locatives					
Non-courant	489 541	-	-	69 670	559 211
Billets à ordre					
Courant	-	(9 888 267)	-	17 976 585	8 088 318
Effets escomptés et non échus					
Courant	24 593 028	(24 593 028)	-	49 282 195	49 282 195
Total courant	30 855 116	(50 743 383)	830 281	83 258 781	64 200 794
Total Non-courant	4 727 349	(830 281)		69 670	3 966 737

P.2. Provision pour indemnité de départ à la retraite

Les Provisions pour indemnité de départ à la retraite s'élèvent au 31 décembre 2022 à 336 956 DT contre 353 602 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Début de l'exercice	353 602	711 475
Coût des services rendus	22 142	63 322
Charges financières	33 320	68 608
Gain/perte actuarielle (AERG)	(52 133)	(462 767)
Remboursement	(19 975)	(27 036)
Fin de l'exercice	336 956	353 602

Résultat attendu au 31 décembre 2023 :

Obligation au 31/12/2022	Coût des services rendus	Charges financières 2023	Remboursements 2023	Obligation au 31/12/2023
336 956	20 625	29 597	(18 478)	368 700

P.3. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 décembre 2022 à 7 403 270 DT contre 7 906 987 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

P .4. Impôts différés

Les impôts différés s'élèvent au 31 décembre 2022 à 1 356 514 DT et se détaillent comme suit :

Différences temporelles attribuables aux :	2022
Provisions pour départ à la retraite	121 304
Provisions pour litiges	672 552
Moins-value sur titres	1 389 389
Pertes de change latentes	841 480
Instruments de couverture	764 646
Contrats de location	30 225
Provisions sur les stocks et cautions	403 738
Total des actifs d'impôts différés	4 223 334
Gains de change latents	(1 649 690)
Produits à recevoir	(32 055)
Amortissements différés	(1 185 075)
Total des passifs d'impôts différés	(2 866 820)
Actif d'impôts différés net	1 356 514

La charge d'impôt comptabilisée en résultat de la période s'élève au 31 décembre 2022 à 18 916 373 DT et se détaille comme suit :

En DT	2022
Impôts exigibles	18 904 619
Impôts différés	11 754
Charge d'impôts comptabilisée en résultat de la période	18 916 373

Le tableau de réconciliation entre la charge d'impôt théorique et effective se présente comme suit :

En DT	2022
Résultat avant impôts	46 247 089
Taux d'IS applicable à la société	39%
Charge d'impôts théoriques	18 036 365
Charge d'impôts exigibles	18 904 619
Impôts différés	11 754
Charge d'impôts comptabilisée	18 916 373
Différence	880 008
Différence expliquée par :	
Provisions et charges non déductibles	5 838 532
Produits non imposables	(4 958 524)
Total	880 008

La variation du passif d'impôt courant au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Passif d'impôt courant au 31 décembre 2021	1 367 797
Charge d'impôt exigible de 2022	18 904 619
Paiements d'impôts en 2022	(11 788 045)
Passif d'impôt courant au 31 décembre 2022	8 484 371

Le tableau des mouvements des impôts différés au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

Mouvements 2022	Solde au 31 décembre 2021	En résultat de la période	En résultat global via les AERG	Solde au 31 décembre 2022
Provision pour départ à la retraite	127 297	(24 761)	18 768	121 304
Provision pour litiges	743 616	(71 064)	-	672 552
Moins-value sur titres	2 969 026	-	(1 579 637)	1 389 389
Pertes de change latentes	385 328	456 152	-	841 480
Gains de change latents	(960 322)	(689 369)	-	(1 649 690)
Produits à recevoir	(38 391)	6 336	-	(32 055)
Instruments de couverture	484 757	279 889	-	764 646
Amortissements différés	(1 060 083)	(124 992)	-	(1 185 075)
Provisions sur les stocks et cautions	254 292	149 446	-	403 738
Contrats de location	23 616	6 609	-	30 225
Total	2 929 136	(11 754)	(1 560 869)	1 356 514

P.5. Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs s'élèvent au 31 décembre 2022 à 191 648 864 DT contre 100 571 950 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021
Fournisseurs étrangers	184 795 667	4 332 496
Fournisseurs locaux	6 501 965	5 618 405
Fournisseurs, retenues de garantie	293 670	375 433

Fournisseurs d'immobilisations	57 562	214 759
Fournisseurs, effets à payer	-	30 857
Total	191 648 864	100 571 950

P.6. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2022 à 8 739 428 DT contre 6 675 738 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021
Charges à payer	4 606 496	3 597 216
CNSS à payer	1 643 595	1 209 264
Etat, impôts et taxes	1 808 168	834 661
Provisions pour congés payés	493 895	736 257
Assurance groupe	32 039	229 098
Avances sur cartes grises	71 003	-
Produits constatés d'avances	60 000	60 000
Dépôts et cautionnements	4 000	4 000
Créditeurs divers	20 232	5 242
Total	8 739 428	6 675 738

P.7. Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'élèvent au 31 décembre 2022 à 2 124 017DT contre 1 346 547 DT au 31 décembre 2021 et correspondent à l'instrument de couverture passif

R – L'ETAT DE RESULTAT :

R.1. Produits issus des contrats avec les clients

Les produits issus des contrats avec les clients s'élèvent au 31 décembre 2022 à 497 211 059 DT contre 485 592 207 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	2022	2021
Ventes de véhicules neufs	464 997 785	457 647 576
Ventes pièces de rechange et lubrifiants	20 929 675	15 825 599
Ventes de véhicules utilisés	8 062 772	8 447 071
Ventes de travaux atelier	2 873 244	3 213 217
Ventes d'accessoires de véhicules neufs	320 364	315 258
Ventes de travaux extérieurs sur véhicules neufs	18 871	129 456
Ventes de carburants	8 348	14 030
Total	497 211 059	485 592 207

R.2. Coûts des ventes

Les coûts des ventes s'élèvent au 31 décembre 2022 à 400 374 207 DT contre 411 622 879 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	2022	2021*
Achats de véhicules neufs	242 911 077	277 084 080
Droits de consommation	104 429 265	91 010 440
Achats de pièces de rechanges	19 794 180	15 418 527
Pertes de changes sur achats étrangers	6 852 035	8 202 503
Fret maritime	6 246 039	5 575 841
Achats de véhicules utilisés	10 752 828	8 270 747
Charges de personnel direct	4 377 962	1 771 098
Achats de lubrifiants	274 124	740 627
Frais de magasinage	868 573	1 087 834
Assurance maritime	685 928	588 488
Achats des accessoires	381 485	501 417
Travaux extérieurs	214 869	266 090
Frais de gardiennage	959 667	766 933
Achats pour les ateliers	238 655	232 365
Frais de transit	665 688	127 570
Dotations aux provisions sur stocks VN *	721 832	-
Reprise sur provision stock VN *	-	(21 681)
Total*	400 374 207	411 622 879

* Colonne comparative retraitée pour les besoins de comparabilité

R.3. Autres gains

Les autres gains s'élèvent au 31 décembre 2022 à 1 333 885 DT contre 6 188 602 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	2022	2021*
Reprise nette sur les provisions	415 406	4 905 395
Produits non récurrents	114 645	295 901
Location	725 916	672 000
Ristournes TFP	70 317	60 489
Profits sur cessions d'immobilisations	-	45 781
Autres services	7 601	209 036
Total*	1 333 885	6 188 602

* Colonne comparative retraitée pour les besoins de comparabilité

R.4. Frais de commercialisation et de distribution

Les frais de commercialisation et de distribution s'élèvent au 31 décembre 2022 à 19 337 545 DT contre 16 145 833 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	2022	2021
Charges de personnel	9 801 653	8 939 922
Autres frais sur ventes	4 628 256	3 554 155
Publicité et insertion	2 745 433	2 340 812
Frais de déplacements	958 902	480 734
Location diverses	254 424	207 650
Cadeaux, réceptions et restaurations	197 026	140 847
Honoraires	123 050	135 704
Consommables	616 312	336 214
Impôts et taxes	12 489	9 795
Total	19 337 545	16 145 833

R.5. Charges administratives

Les charges administratives s'élèvent au 31 décembre 2022 à 31 389 238 DT contre 25 432 617 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	2022	2021*
Charges de personnel	9 831 122	9 659 897
Dotation aux amortissements	5 702 404	4 528 818
Frais bancaires	3 414 179	2 133 117
Impôts et taxes	1 828 517	1 695
		444
		1 879
Honoraires	2 393 744	507
Energie	1 080 291	1 043 814
		1 583
Abonnement	495 579	922
		739
Entretien et réparation	829 964	093
		670
Gardiennage	592 625	707
		361
Assurance	396 002	004
Vêtements de travail	139 300	150 249
		158
Fournitures de bureaux	193 040	849
	31	62
Dons et subventions	800	520
		185
Frais de formation	186 234	663
		1
Autres frais sur ventes	-	100
Dotations aux provisions sur créances et autres actifs*	4 274 437	578 913
Total	31 389 238	25 432 617

* Colonne comparative retraitée pour les besoins de comparabilité

R.6. Autres pertes

Les autres pertes s'élèvent au 31 décembre 2022 à 5 451 496 DT contre 7 386 071 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	2022	2021*
Pertes liées aux contrôles fiscaux	2 944 764	-
Dotations aux provisions sur titres de participation	-	377 331
Pertes sur créances irrécouvrables	-	3 797
Autres pertes	2 100 857	6 711 868
Pénalités de retard	362 553	128 654
Charges nettes sur cessions d'immobilisations	43 322	164 421
Total *	5 451 496	7 386 071

* Colonne comparative retraitée pour les besoins de comparabilité

R.7. Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent au 31 décembre 2022 à 9 073 376 DT contre 10 295 011 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	2022	2021
Dividendes reçus	8 670 524	9 717 530
Gains sur instruments de couverture	-	21 426
Intérêts créditeurs	222 340	314 733
Intérêts sur prêts au personnel	146 002	153 263
Produits nets sur placements	34 510	88 059
Total	9 073 376	10 295 011

R.8. Charges financières

Les charges financières s'élèvent au 31 décembre 2022 à 4 818 745 DT contre 2 746 710 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	2022	2021
Intérêts sur comptes courants	77 304	29 075
Intérêts sur crédit bancaire	1 665 724	1 564 540
Agios sur les effets escomptés	2 048 919	1 034 708
Pertes sur instruments de couverture	777 470	-
Moins-value sur les instruments financiers	163 019	-
Indemnité de départ à la retraite	33 320	68 608
Obligations locatives	52 989	49 779
Total	4 818 745	2 746 710

Tableau de passage de charges par nature

Les charges par nature se détaillent comme suit :

Désignations	2022	2021
Achats consommés	394 314 746	409 106 529
Charges de personnel	24 010 737	20 370 917
Autres charges d'exploitation	27 528 330	25 646 573
Dotations aux amortissements et aux provisions	10 698 673	5 485 062
Total	456 552 486	460 609 081

D. Etat des engagements hors bilan au 31 décembre 2022 :**Engagements par signature en Euros au titre des lettres de crédit**

AMEN BANK	38 000 000 EUR
ATB	6 000 000 EUR
BIAT	12 000 000 EUR
UBCI	12 000 000 EUR
Total	68 000 000 EUR

Engagements par signature en Dinar Tunisien

AMEN BANK :

Nature	Montant au 31/12/2022
CAUTIONS PROVISOIRES	-
CAUTIONS POUR ADMISSIONS TEMPORAIRES	3 061 000
CAUTIONS DEFINITIVES	703 347
CAUTIONS DE RETENUE DE GARANTIE	691 346
CAUTIONS DE GARANTIE DE BONNE EXECUTION	-
CAUTIONS DE DROITS DE DOUANES	2 000 000
OBLIGATION CAUTIONNEES	6 325 404
Total	12 781 951

BIAT :

Nature	Montant au 31/12/2022
CAUTIONS DEFINITIVES	380 131
CAUTIONS PROVISOIRES	43 145
CAUTIONS DE RETENUE DE GARANTIE	567 991
CAUTIONS POUR ADMISSIONS TEMPORAIRES	1 454 600
CAUTIONS DE GARANTIE DE BONNE EXECUTION	-
CAUTION DE DOUANES	1 000 000
AUTRES	26 760
Total	3 472 627

ZITOUNA :

Nature	Montant au 31/12/2022
CAUTIONS DEFINITIVES	29 208
CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE	29 260
Total	58 468

UBCI :

Nature	Montant au 31/12/2022
CAUTIONS PROVISOIRES	1 500
CAUTIONS DEFINITIVES	3 900
Total	5 400

Effets remis à l'escompte non échus

Nature	Montant au 31/12/2022
EFFETS ESCOMPTES NON ECHUS	49 282 195
Total	49 282 195

Nantissement

En garantie du remboursement du crédit à CT contracté auprès de l'Amen Bank d'un montant de 16 000 000 DT, Ennakl Automobiles a consenti un nantissement sur 2 666 921 actions Arab Tunisian Lease (ATL) dont la valeur boursière s'élève au 04/11/2022 à 7 894 086 DT, date de souscription du crédit. L'encours de ce crédit s'élève au 31/12/2022 à 6 000 000 DT.

E. Note sur la clôture du contrôle fiscal:

Le 5 avril 2022, la société ENNAKL AUTOMOBILES a signé un accord avec l'administration fiscale portant sur l'ancien redressement fiscal couvrant les exercices 2015, 2016, 2017 et 2018. Cet accord prévoit le paiement de la totalité du principal selon un échéancier établi à cet effet et l'abandon des pénalités de retard dans le cadre de l'amnistie instaurée par le décret-loi n° 2021-21 du 28 décembre 2021, portant loi de finances pour l'année 2022.

Ce même accord porte sur le paiement du principal pour un montant de 1 547 729 DT et l'abandon des pénalités de retard par l'administration pour un montant de 902 983 DT. Par la signature de cet accord, la société ENNAKL AUTOMOBILES a abandonné l'ancien report d'impôt sur les sociétés d'un montant de 1 397 035 DT.

Au 31 décembre 2022, d'une part, la provision constituée durant les exercices antérieurs s'élevant à 3 113 844 DT a fait l'objet d'une reprise et, d'autre part, le montant du principal à payer s'élevant à 1 547 729 DT et l'ancien report d'impôt d'un montant de 1 397 035 DT, soit un total de 2 944 764 DT ont été comptabilisés parmi les pertes de la période.

F. Note sur l'incidence de la guerre Russie – Ukraine :

L'année 2022 a été marquée par l'invasion russe de l'Ukraine et l'imposition de sanctions internationales à l'encontre de la Russie. Ceci a engendré un impact économique généralisé, non seulement sur les entreprises en Russie et en Ukraine, mais également à l'échelle mondiale, où les entreprises se livrent à des activités économiques susceptibles d'être affectées par le conflit.

La direction de la société est en train de suivre de près le développement de la situation et les impacts probables sur le secteur automobile en général et sur la société en particulier.

Aucun fait n'a été identifié par la direction entraînant des changements significatifs dans les hypothèses et les jugements retenus pour l'établissement des états financiers au 31 décembre 2022.

G. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE:

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration du 21 mars 2023. Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice qui pourrait avoir un impact sur les états financiers de l'exercice 2022 n'a été identifié.

H. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES :

Les opérations réalisées avec les parties liées de la société **Ennakl Automobiles** durant l'exercice 2022 se présentent comme suit :

1) Transactions effectuées avec la société filiale « Car Gros » :

- La société Ennakl Automobiles loue à la société Car Gros un immeuble composé d'un local administratif, d'un dépôt et d'un parking d'une superficie de 10 000 m² situé à la Goulette pour une durée de quatre ans renouvelables par tacite reconduction. En 2022, les frais de location se sont élevés à 600 000 DT HT.
- La société Ennakl Automobiles S.A a facturé à la société Car Gros un montant de 1 225 490 DT HT au titre des charges communes de l'exercice 2022.
- La société Car Gros a facturé à la société Ennakl Automobiles un montant de 27 149 591 DT HT net de remises au titre de ventes de pièces de rechange, de lubrifiants et accessoires et un montant de 143 573 DT HT net de remises au titre de ventes de matériels et outillages.
- La société Ennakl Automobiles a facturé à la société Car Gros un montant de 11 848 DT HT au titre d'entretiens et de réparations de véhicules.
- La société Ennakl Automobiles a facturé à la société Car Gros un montant de 3 105 996 DT HT au titre de ventes de pièces de rechanges.
- La société Ennakl Automobiles a inscrit en produits à facturer un montant de 525 618 HT au titre de ventes de pièces de rechanges livrés et non encore facturés au 31/12/2022.

2) Transactions effectuées avec la société filiale « STLV » :

- La société Ennakl Automobiles S.A a facturé à la société STLV des ventes de véhicules neufs pour un montant de 5 146 207 DT en hors taxes et net des remises.
- En 2022, la société Ennakl S.A. a facturé à la société « STLV » un montant de 90 075 DT net de remises au titre de frais d'entretien.
- En 2022, la société « STLV » a facturé à la société Ennakl S.A un montant de 213 024 DT en hors taxes au titre de location de véhicules.
- En 2022, la société « STLV » a facturé à la société Ennakl S.A un montant de 157 308 DT en hors taxes au titre de la mise à disposition de son personnel.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES loue à la société STLV, à partir du 1er janvier 2022, un espace d'exploitation à usage de bureau et de hangar d'une superficie de 877 m² situé à la Zone Industrielle de la Charguia II pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction. En 2022, Les frais de location se sont élevés à 54 000 DT HT.

3) Autres conventions et opérations avec les parties liées (Groupe PGI et Groupe Poulina) :

a) Emprunt bancaire pour financer l'achat d'un bloc d'actions Amen Bank

- La société Ennakl Automobiles S.A a acquis, au cours de l'exercice 2017, un bloc d'actions Amen Bank pour un montant global de 26 529 604 DT dont 24 000 000 DT financés par emprunt bancaire contracté auprès d'Attijari Bank à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,85%. Au 31/12/2022, le solde en principal est

totalemment remboursé pour un montant de 5 506 619 DT et les charges d'intérêts s'y rattachant se sont élevés à 383 722 DT en 2022.

b) Emprunt à moyen terme auprès de l'Amen Bank

- En 2020, La société Ennakl Automobiles a obtenu un emprunt auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :
 - Date : 28/02/2020
 - Principal : 6 000 000 dinars
 - Mode de paiement : 84 mois
 - Taux d'intérêt : TMM + 2%

Ce prêt a fait l'objet de remboursement au cours de l'exercice 2022 à hauteur de 755 469 DT et les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 407 718 DT en 2022. Le solde en principal non encore échu s'élève, au 31 décembre 2022, à 4 237 807 DT.

c) Prêts à court terme auprès de l'Amen Bank :

- Le 7 novembre 2022, La société Ennakl S.A a renouvelé son contrat de prêt avec l'Amen Bank portant sur une enveloppe de crédits à court terme, dont la somme globale en principal s'élève à 158 200 000 détaillé comme suit :
 - ✓ Escompte LC pour un montant de 10 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,5% ;
 - ✓ Découvert en compte pour un montant de 3 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5% ;
 - ✓ Financement de droits de douane pour un montant de 9 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5%. L'encours, au 31 décembre 2022, s'élève à 2 000 000 DT ;
 - ✓ Admissions temporaires pour un montant de 3 000 000 DT assortis d'une commission d'engagement de 0,15% par mois. L'encours, au 31 décembre 2022, s'élève à 3 061 000 DT ;
 - ✓ Cautions provisoires pour un montant de 100 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois ;
 - ✓ Obligations cautionnées pour un montant de 10 000 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois. L'encours, au 31 décembre 2022, s'élève à 6 325 404 DT ;
 - ✓ Cautions définitives pour un montant de 500 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois. L'encours, au 31 décembre 2022, s'élève à 703 347 DT ;
 - ✓ Cautions de retenue de garantie sur marché public pour un montant de 1 000 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois. L'encours, au 31 décembre 2022, s'élève à 691 346 DT ;
 - ✓ Crédits documentaires pour un montant de 121 600 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,09% par mois. L'encours, au 31 décembre 2022, s'élève à 68 000 000 EUR.

d) Emprunt à court terme auprès de l'Amen Bank

- En 2022, la société Ennakl Automobiles a obtenu un emprunt à court terme auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :
 - Date : 07/11/2022
 - Principal : 16 000 000 dinars
 - Mode de paiement : 4 mois
 - Taux d'intérêt : TMM + 2%

En garantie du remboursement de cet emprunt, Ennakl Automobiles a consenti un nantissement sur 2.666.921 actions d'Arab Tunisian Lease (ATL) dont la valeur boursière s'élève, au 04 novembre 2022 soit la date de souscription du crédit, à 7 894 086 DT.

Ce prêt a fait l'objet de remboursement au cours de l'exercice 2022 à hauteur de 10 000 000 DT et les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 113 373 DT. Le solde en principal non encore échu s'élève, au 31 décembre 2022, à 6 000 000 DT.

e) Billets à ordre souscrits auprès de l'Amen Bank :

- Au cours de 2022, Ennakl Automobiles a souscrit des billets à ordre auprès de l'Amen Bank pour un montant de 17 976 585 aux conditions suivantes :
 - Taux d'intérêt : TMM+1,5% ;
 - Echéance : 90 jours ;

Au 31 décembre 2022, le solde des billets à ordre souscrits et non encore échus s'élevait à 8 038 318 DT et les remboursements au cours de 2022 s'élèvent à 9 888 268 DT. Les intérêts correspondants s'élèvent, en 2022, à 370 201 DT.

f) Autres opérations

- Au 31 décembre 2022, l'Amen SICAR a procédé au remboursement d'un montant de 6 000 000 DT à la société Ennakl Automobiles au titre du fonds géré souscrit en 2016, majoré des produits financiers correspondants s'élevant à 34 510 DT et de la plus-value correspondante s'élevant à 1 232 034 DT.
- La société PGI Holding a facturé à la société ENNAKL AUTOMOBILES 160 000 DT hors taxes au titre de sa participation aux frais du siège de PGI Holding suivant la convention conclue à cet effet.
- La société Ennakl Automobiles S.A a encouru auprès de COMAR Assurances des frais d'assurance s'élevant à 2 390 487 DT hors taxes.
- Les opérations de ventes de véhicules neufs et des prestations de services après-vente réalisées avec les parties liées du groupe PGI et du Groupe Poulina se présentent comme suit (En TTC) :

- AMEN BANK: 42 924 DT
- CAFE BONDIN: 134 310 DT
- PARENIN: 137 789 DT
- CAFÉ BEN YEDDER: 346 937 DT
- POULINA GROUP HOLDING: 131 187 DT
- EL MAZRAA: 170 340 DT
- MED FACTOR: 375 002 DT
- COMAR: 610 991 DT
- PGI HOLDING: 9 124 DT

- En 2022, la société Amen Invest à facturé à la société Ennakl Automobiles un montant de 5 000 DT HT relatif aux frais de tenue de comptes de valeurs mobilières.

4) Opérations de ventes par leasing réalisées en 2022 financées par l'ATL et la TLF

- La société TLF a financé des opérations de ventes réalisées par la société en 2022 pour un montant total de 45 032 168 DT TTC.
- La société ATL a financé des opérations de ventes réalisées par la société en 2022 pour un montant total de 44 718 663 DT TTC.

5) Obligations et engagements de la société envers les dirigeants, administrateurs et membres du comité permanent d'audit

a) Rémunérations servies aux dirigeants :

	M. Abdelatif HAMAM	M. Ibrahim DEBBACHE	M. Laâroussi BEN YEDDER	M. Ahmed Maher JAIET	M. Mohamed Habib LASRAM
	Président Du Conseil	Directeur Général	Secrétaire Général	Directeur Général Adjoint	Directeur Général Adjoint
Rémunération brute (*)	200 000	493 932	277 232	333 332	361 615

(*) Rémunération brute totale incluant salaires, primes et avantages en nature (voitures de fonction et quotas d'essence)

b) Rémunérations servies aux administrateurs :

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2022. Au titre de l'exercice 2022, la charge correspondante s'élève à 44 000 DT et est non encore réglée à la date de clôture.

c) Rémunérations servies aux membres du comité permanent d'audit :

En 2022, un montant de 20 000 DT a été alloué aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non-administrateur)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la société
Ennakl Automobiles S.A.
Z.I Ariana – Aéroport

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

Opinion

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons effectué l'audit des états financiers individuels de la Société ENNAKL AUTOMOBILES S.A. (« la société ») qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022, l'état de résultat global, l'état des flux de trésorerie et le tableau des variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir, au 31 décembre 2022, un total bilan de 453 518 948 DT et des capitaux propres de 165 840 646 DT y compris le bénéfice net de l'exercice s'élevant à 27 330 716 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société ENNAKL AUTOMOBILES S.A. au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

▪ ***Les Revenus :***

Description de la question clé de l'audit :

Le chiffre d'affaires, figure à l'état de résultat net et des autres éléments du résultat global au 31 décembre 2022, pour un montant de 497 211 059 DT et représente le poste le plus important de l'état de résultat net et des autres éléments du résultat global.

Ce chiffre d'affaires est composé essentiellement de ventes de véhicules neufs pour un montant de 464 997 785 DT.

Nous avons considéré que la reconnaissance des revenus est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les états financiers de la société.

Réponse d'audit :

En réponse, nous avons examiné la conformité au référentiel IFRS des méthodes comptables sous-tendant la reconnaissance du revenu.

Compte tenu notamment de la volumétrie des transactions de ventes, nous avons examiné et évalué les procédures de contrôle interne correspondantes et nous avons réalisé des tests sur les contrôles clefs pertinents.

En outre, nous avons testé les rapports générés par le système d'information que nous avons rapproché avec les données comptables.

Nous avons également procédé à des examens analytiques des revenus complétés par des tests de détail à la transaction.

▪ ***Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des Autres Eléments du Résultat Global (AERG) :***

Description de la question clé de l'audit :

Au 31 décembre 2022, les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent à 63 049 888 DT et représentent un des postes les plus importants de l'état de la situation financière.

Ils sont évalués, lors de la comptabilisation initiale, à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition.

Les variations ultérieures de la juste valeur sont présentées dans les autres éléments du résultat global suivant le choix fait par l'entité lors de la comptabilisation initiale conformément à la norme IFRS 9.

L'estimation de la valeur d'inventaire de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les actifs concernés, ainsi que pour la détermination de la juste valeur.

Compte tenu du caractère significatif des actifs financiers au regard de la situation financière de la société et du jugement nécessaire à l'estimation de leur juste valeur, nous avons considéré que l'évaluation des actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG constitue un point clef de l'audit.

Réponse d'audit :

Nos travaux ont consisté principalement en ce qui suit :

- Sur la base de la situation financière des sociétés concernées et des choix des méthodes d'évaluation utilisées par la société compte tenu de la nature des actifs concernés et la disponibilité des informations financières servant à l'estimation de la juste valeur dont notamment les dernières transactions observées, nous avons vérifié le caractère raisonnable de leur évaluation dans les états financiers.
- Nous avons vérifié que les écritures comptables et les informations à fournir relatives aux variations de la juste valeur qui en découle ont été correctement prises en compte au niveau des états financiers.

Responsabilités du conseil d'administration pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au référentiel IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée: ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 17 avril 2023

Les co-commissaires aux comptes

Les Commissaires aux Comptes Associés
M.T.B.F.

Expert-Partners

Mohamed Lassaad BORJI
Partner

Salah MEZIOU
Managing Partner